

## L'ABBAYE DU PARC

### Prieuré Notre Dame du Parc à Harcourt

### De sa fondation à la Révolution française

Certes l'Abbaye du Parc figure comme lieu-dit sur les cartes d'état-major et les cadastres, et l'inscription s'étale dans un style un peu art déco sur la façade, mais il n'y a jamais eu d'abbaye à cet endroit, juste un Prieuré. La fondation remonte au milieu du XIII<sup>ème</sup> siècle. Mais il faut, comme toujours, se situer dans le temps et dans l'espace et mettre les événements en perspective.

Remontons donc un peu le temps et élargissons notre horizon :

Nous sommes en 911, la Normandie vient d'être inféodée au royaume de France par Charles III le Simple à Rollon, chef des Vikings, norvégien converti au Christianisme, par le traité de Saint Clair sur Epte. Un an plus tard Rollon lègue le domaine d'Harcourt (certainement, du latin Hariulfi curtis – centre d'une exploitation agricole- ) à Bernard le Danois « *a plusiors dona viles è Chatels è citez, dona champs, dona rentes, dona molins è prez, dona broils, dona terres, dona granz eritez solonc lors gens servises, ê solonc bontez, solonc la gentilese, è lor aëz* ». <sup>1</sup>

Un peu plus tard, en 1070 Errand (ou Robert 1<sup>er</sup>) d'Harcourt (qui était présent à la bataille d'Hasting) édifie un premier château, certainement en bois, <sup>2</sup> sur sa motte féodale et on peut imaginer que tout autour ce ne sont que bois et garennes. Il faut attendre au moins 1175 pour que Robert II d'Harcourt dit « Le fort » ou « le vaillant » fasse édifier « *à peu de distance de son château* », (aujourd'hui sur le hameau de beauficelle) une riche chapelle dédiée à saint Thomas de Canterbury (Becket). Les ruines de cette chapelle, aujourd'hui détruite, étaient encore visibles peu avant 1838. <sup>3</sup> Elle sera un temps réunie au Prieuré ND du Parc qui nous intéresse et dont on ne va pas tarder à parler, notamment du fait que St Thomas Becket était très vénéré par les étudiants dont on verra l'importance dans la création du Prieuré. <sup>4</sup>

Loin de là, et plus tard aussi, (nous sommes ici dans le diocèse de Langres et en 1201), quatre maîtres en théologie de Paris (Guillaume l'Anglais, Richard de Narcy, Evrard et Manassès) fondent la Congrégation des chanoines réguliers du Val des Ecoliers ou Val des Escholiers (pour rappeler le sens primitif du mot écolier « disciple du Christ »). Ils se retirent dans une vallée déserte de Champagne où ils bâtissent des cellules et un oratoire. Leurs écoliers les y suivent. Ces jeunes gens font vœux de chasteté sous le patronage d'une vierge, Sainte Catherine <sup>5</sup>. Je rappelle que les chanoines sont des clercs qui vivent conformément à une règle (étymologiquement, le mot vient de *canonicus*, qui dérive lui-même de *Kanon*, en grec, signifiant règle. Ici la règle de Saint Augustin qui fût également la règle adoptée notamment par les Dominicains, les Prémontrés, et les Jésuites. Alors que les chanoines séculiers vivent dans le siècle, leurs libertés sont grandes. A partir du V<sup>ème</sup> siècle ils seront reconnaissables à leur tonsure. A l'opposé, les chanoines réguliers n'apparaissent qu'à la fin du X<sup>ème</sup> siècle, se distinguant des premiers atteints par la décadence, ne se souciant plus ou du moins peu des

---

<sup>1</sup> Jean-Pierre Bollen – Promenade dans le vièvre Normand – 1995

<sup>2</sup> A. Jardillier – Le château d'Harcourt – 1984

<sup>3</sup> A. Guilmeth – Notions historiques sur les px cantons de l'ardt du Havre Paris 1838, p. 462

<sup>4</sup> Catherine Guyon – Les écoliers du Christ Thèse Nancy — 1996 p. 237

<sup>5</sup> Sources Internet ref Val des écoliers

règles. Les chanoines vivent en commun et sont regroupés en Chapitres, formé en général de 12 à 13 prêtres, par analogie avec les 12 apôtres. Bien que contemporains des ordres mendiants, notamment Dominicains et Franciscains, implantés en ville, ils ont fui le milieu urbain pour se réfugier en ermites (mais à ne pas confondre avec les Ermites de Saint Augustin) dans une vallée isolée de la Champagne, entre Chaumont et Langres. L'Ordre compta au total 28 prieuré répartis en trois groupes, ayant chacun leur originalité :

Le premier, proche du Roi et de l'Université, le second établi aux pays bas méridionaux (actuelle Belgique) lié aux courants mystiques et aux béguinages et le dernier correspondant à l'arc forestier campano-bourguignon, attaché au milieu rural traditionnel.<sup>6</sup>

Cette congrégation sera approuvée par le pape Honorius III en 1212 et Saint-Louis, en 1222 fondera, à Paris, la filiation de Saint Catherine La Couture- maison parisienne du Val des Ecoliers-, sur la rive droite de la Seine, dans le quartier du Marais.<sup>7</sup> C'est devant cette maison que, plus tard, Henri II sera mortellement blessé, par une pique de lance reçue dans l'œil, lors d'un tournoi célèbre.<sup>8</sup> L'église sera fondée par les Sergents d'arme de la garde du roi, en mémoire de la bataille de Bouvines, sur trois arpents de terre, près de la porte Baudet, cédés en 1228 par Nicolas Giboin, bourgeois de Paris. Sur deux pierres du portail, où l'on voyait l'effigie de Saint Louis entre deux archers de sa garde, étaient les inscriptions suivantes : « *A la prière des sergents d'armes, monssieur saint loys fonda ceste église et y mist la première pierre ; et fust pour la joye de la vistoire qui fust au pont de Bovine, l'an 214* » « *Les sergents d'armes pour le temps grdoient ledit pont, et vouèrent que si Dieu leur donnoit victoire, ils fonderoient une église en l'honneur de madame sainte Katerine ; ainsi fust-il* » Elle fut détruite à la fin du XVIIIème siècle. Ses dépendances servirent de cimetière<sup>9</sup>.

Il faut attendre le mois de septembre 1254 pour pouvoir parler vraiment de la fondation du Prieuré conventuel Notre Dame du Parc d'Harcourt par Jean Ier, Baron d'Harcourt, dit « *Le prud'homme* » « *pour servir de lieu de sépulture à sa famille* ». <sup>10</sup> L'édification a eu lieu « *en un vallon proche de son château, afin de s'y rendre chaque fois qu'il le désirait* ». <sup>11</sup> On sait que la construction dura six ans, et que le bois nécessaire venait de la forêt du Neubourg, voisine<sup>12</sup>, et que les « *Seigneurs de Neubourg* » participèrent à le « *doter richement* ». <sup>13</sup> Il y fut installé 12 chanoines réguliers de Saint Augustin tirés de l'Ordre du Val des Ecoliers venus de Paris. <sup>14</sup> Cette fondation leur donne également la Dîme du moulin de Haie-Drouet (Droceis), les moulins de Champfleuri, de Bardel à Beaumont le Roger et de Nassandre, avec leurs dépendances. S'y rajoutent 40 acres de terre dans le parc autour de sa demeure, 3 acres de Jardins et l'exemption de tout impôt sur le domaine, ainsi que le droit d'usage des pâtures de Harcourt. <sup>15</sup>

C'est à cette époque que l'Ordre, conscient de la nécessité de s'adapter à son temps et qui jusqu'alors s'était surtout implanté en milieu rural (par opposition aux ordres Mendiants) renoue avec la ville et les intellectuels : il fonde un collège au quartier latin et obtient une chaire de théologie. <sup>16</sup>

<sup>6</sup> Catherine Guyon- Thèse Nancy – Les écoliers du Christ- 1996

<sup>7</sup> Catherine Guyon – Thèse Nancy – Les écoliers du Christ – 1996 p. 237

<sup>8</sup> A. Paré

<sup>9</sup> Sources internet Sainte Catherine du Val des écoliers

<sup>10</sup> Recueil de Dom Jacques Jouvelin – Bibliothèque Nationale lot 13905, fo. 107

<sup>11</sup> Nouvelles de l'Eure, n° 46

<sup>12</sup> Nouvelles de l'Eure, n°46

<sup>13</sup> Histoire généalogique de la maison d'Harcourt par M. Gilles-André de la Roque – 1662

<sup>14</sup> Nouvelles de l'Eure, n° 46

<sup>15</sup> – Karine Guyomard – ADE

<sup>16</sup> Catherine Guyon – Thèse Nancy – 1996

L'habit se compose d'une tunique de laine blanche serrée à la taille, d'une ceinture de laine noire et d'un scapulaire, de même taille que la robe, et d'une longue cape noire. Au chœur, les prêtres portent le rochet. Ils sortent la tête couverte d'un bonnet carré. Ils ont des chaussures noires fermées. Les convers sont vêtus de façon identique mais leur tunique est plus courte et leur ceinture est en cuir

L'église consacrée à la Vierge Marie comprenait également un autel dédié à Saint Augustin.<sup>17</sup>

Le Prieuré se trouve à égale distance (environ 40 km) de trois sièges épiscopaux ou archiepiscopaux (Rouen, Lisieux, Evreux).

Le Prieuré semble être achevé vers 1260. Pour le doter Jean 1<sup>er</sup> emploie les biens qu'il possède à Angoville<sup>18</sup> et le prieuré de Berville en Roumois (canton de Bourtheroult – ancien diocèse de Rouen) est placé sous la dépendance du Prieuré ND d'Harcourt. Aujourd'hui seul le lieudit « Le Prieuré » en rappelle l'existence.<sup>19</sup>

On peut expliquer l'implantation du Prieuré et le choix de l'Ordre de la façon suivante : il s'agit clairement de l'implantation d'origine de la famille d'Harcourt et Jean Ier d'Harcourt était un familier de Saint Louis<sup>20</sup> « *Messire Jean, chevalier grandement aymé de roy Saint Louis* ». On rapporte également que Jean 1<sup>er</sup> a suivi Saint-Louis lors de son premier voyage outre-mer – c'est-à-dire la 7<sup>ème</sup> croisade en Terre-Sainte, en 1248. De plus, sa femme, Alix de Beaumont, fille de Jean de Beaumont, grand Chambellan de France, a rencontré à la Cour les frères de Sainte Catherine. Or, souvent les frères de cette congrégation ont été choisis par le Roi St Louis pour des missions particulières (c'est le cas de Jean du Temple, frère du Val des Ecoliers qui a fait partie des enquêteurs envoyés par Saint Louis en 1247 et en 1248 dans le sud du royaume, c'est à dire contre les Cathares). De même, Alix de Beaumont est bienfaitrice du Prieuré parisien de Sainte Catherine ainsi que son fils Guy, Evêque de Lisieux « *qui donna 40 sols pour fonder son anniversaire* ». Or on rappelle que c'est Saint-Louis qui a fondé Sainte Catherine à Paris. Comme à Langre, lieu d'origine des Ecoliers du Christ, le Prieuré ND du Parc se situe dans un vallon, lieu habituel des implantations de la congrégation de Saint Augustin.

Le mot Parc peut venir de l'évolution du régime juridique de la forêt au XI<sup>ème</sup> siècle. En effet, à cette époque les domaines boisés des seigneurs furent divisés en deux parts. L'une, dont ils continuaient à se réserver l'usage prit le nom de défens, de garenne, de haye, ou de parc ; l'autre dont ils abandonnèrent, sous conditions, la jouissance à leurs tenanciers. Le parc était généralement un emplacement situé à proximité du château, entouré de palissades et qui « *servait à la chasse, à la pâture et à la garde des bestiaux saisis pour dettes ou pour délits forestiers* », forts nombreux à l'époque. La garenne, souvent sise dans le Parc, était un endroit

<sup>17</sup> Catherine Guyon – Thèse Nancy 1996

<sup>18</sup> Dictionnaire Charpillon T. II 1879

<sup>19</sup> Abbayes et Prieuré de l'Eure – 1983

<sup>20</sup> H.L. Bouquet – L'ancien collège d'Harcourt – Delalain 1891

où on laissait pulluler les lapins et tout le petit gibier à poil et à plume : c'était une réserve dans laquelle le seigneur pouvait puiser à tout moment pour subvenir aux besoins de sa maison.<sup>21</sup>

Il semble donc naturel que le Prieuré Notre Dame, à usage privé du seigneur, fut situé dans le Parc.

Saint-Louis est-il venu au Prieuré ?

On sait, qu'outre l'amitié qui liait Saint-Louis et Jean 1<sup>er</sup> d'Harcourt, notamment par son compagnon Eude Rigaud que Saint-Louis a souvent visité la Normandie, surtout de 1249 à 1267, inspectant sans relâche, les abbayes, prieurés, doyennés et paroisses de Caux, du Vexin, de la vallée d'Auge et du Cotentin, et qu'il est allé au Bec-Hellouin particulièrement proche. Plus troublant encore Eude Rigaud, ancien franciscain devenu archevêque de Rouen (1248 - 275) rapporte un déplacement de Saint-Louis « *dans un monastère de Saint Augustin élevé vers 1200* ». <sup>22</sup> L'étude du voyage de Saint-Louis en Normandie en 1256 (2 ans après le début de la construction du Prieuré) le montre les 22 et 23 mars à Rouen, puis les 26 et 28 mars à Pont-Audemer, en passant par Le Bec. Comment ne pas imaginer qu'il s'est arrêté par exemple le 24 à Harcourt puis le 25 au Bec ?

La question se pose aussi de la venue au Prieuré de Philippe le Hardi, qui séjourne à Harcourt en 1275, ne serait-ce que pour écouter la messe. Cela d'autant qu'il confirme, toujours en 1275, la Charte de fondation du Prieuré.<sup>23</sup>

Les seigneurs d'Harcourt ont-ils réellement été inhumés au Prieuré ?

Oui, bien entendu, voir en ce sens en annexe la généalogie de Jean 1<sup>er</sup> d'Harcourt.<sup>24</sup>

14 personnes au total, à commencer par Alix de Beaumont, épouse de Jean 1<sup>er</sup> d'Harcourt, décédée le 4 octobre 1275, dont on dit d'elle : « *La dame est belle et sage, plaisante et simple et gaie* ». <sup>25</sup>

Puis ce fut, en 1285, Raoul d'Harcourt (2<sup>ème</sup> fils de Richard dont je parlerai plus loin), époux d'Agnes de Vendôme, mort en Aragon.<sup>26</sup>

Ensuite, Jean 1<sup>er</sup> lui-même, décédé le 5 novembre 1288 à l'âge de 80 ans, son tombeau étant placé « *devant le maître autel* ». et Jean II d'Harcourt, décédé le 21 décembre 1302 « *avec son*

<sup>21</sup> André Plaise – La Baronnie du Neubourg – 1961 p. 86 et L. Delisle – Etudes sur la condition de la classe agricole, 217, p. 347

<sup>22</sup> Les séjours du Roi Saint-Louis en Normandie – Alphonse Georges Poulain – Rouen 1957

<sup>23</sup> Catherine Guyon – Thèse – Nancy 1996

<sup>24</sup> Nouvelles de l'Eure, n° 46

<sup>25</sup> Gauthier – Histoire de la chevalerie p567

<sup>26</sup> Dictionnaire Charpillon T. I 1879 ref Avrilly P 182

père, Jean I<sup>er</sup> ». Jean II s'était distingué en 1285 dans la croisade de Philippe Le Hardi contre l'Aragon. Son épitaphe, au Prieuré Notre Dame du Parc, était la suivante<sup>27</sup> :

*Cunctis Normannis mors est damnosa Johannis.  
Est Harcourt villae nomen cui profuit ille,  
Alter roullandus per saecula magnificandus.  
Hic jacet in terra, similem sibi sicut homo verrat :  
Quidquid pro vero dici valet ex Olivero,  
Haecin eo reperies, si facta per omnia quaeces,  
Andax, fortis heros, constans, ad turpia serus.  
Lavit peccata su papae gratia lata.  
Ad sículos christe, pro te perrexerat iste,  
Aquis dum rediit, jura necis subiit,  
M. Semel, I bina fest annus C quoque trina  
In Didimi festo : pius illi tu Deus esto, Amen »*

Puis Raoul d'Harcourt, chanoine de Notre Dame de Paris, fils de Jean I<sup>er</sup>, décédé le 21 septembre 1307 et, en 1312, Robert d'Harcourt, sire de Beaumesnil, fils de Raoul "où l'on peut voir son épitaphe".<sup>28</sup>

Ensuite, en 1323 Jeanne de Chatellerault, épouse de Jean II, et Jean III d'Harcourt, décédé le 9 novembre 1326.

L'inhumation de Guillaume d'Harcourt, fils de Jean I<sup>er</sup>, décédé le mercredi 11 août 1327 au château de la Saussaye est sujette à discussion. Après avoir envisagé de faire édifier son tombeau dans la Collégiale de la Saussaye, qu'il avait fondée, il révoqua par un codicille en date du 2 août 1327, les legs qu'il avait faits à cette fondation et choisit pour lieu de sépulture l'église du Prieuré Notre Dame du Parc.

A. Guilmeth semble contester cette version de l'inhumation de Guillaume d'Harcourt au prieuré Notre Dame du Parc.

Selon lui le cercueil resta exposé quelque temps dans l'église du Prieuré, mais fut ensuite transporté à la Saussaye où Guillaume fut définitivement inhumé. Il donne également les précisions suivantes :

*« Il ordonna d'apporter sur un char le corps du défunt, d'abord à l'église paroissiale d'Harcourt puis au prieuré de Notre Dame du Parc, où eurent lieu aussi de magnifiques cérémonies religieuses. Là les chevaux qui avaient amené le char furent suivant un ancien usage, présentés à l'offrande ».*

Cet usage de présenter les chevaux en offrande est, semble-t-il, à rapprocher de la très ancienne coutume celte de brûler le cheval ayant appartenu au défunt, avec le corps de

<sup>27</sup> Bibliothèque Nationale -lot13395 p. 107, et de la Roque T. III p. 231

<sup>28</sup> Dictionnaire Charpillon T. I – 1879 ref Beaumesnil p234

l'homme. Cette pratique a été confirmée par des fouilles faites en 1815 au Buhot (tout du près du Prieuré Notre Dame du Parc) entre Saint Martin du Parc et la Neuville du Bosc.<sup>29</sup>

Mais il semble bien qu' A. Guilmeth soit dans l'erreur et ne tienne pas compte de la confirmation par Philippe VI, par l'apposition de son sceau, des codicilles des 19 juillet et 2 août 1327 par lesquels Guillaume d'Harcourt modifie son testament du 18 juillet de la même année, et choisit comme lieu de sépulture l'église du Parc d'Harcourt au lieu de celle de Saint Louis de la Saussaye, en ces termes « *Par le conseil dou consentement la dame de la Saucoye et est faite collacion à l'original des clauses dessusdites* ». <sup>30</sup>

Les renseignements sont moins précis par la suite, mais on note après août 1327 et avant 1345 les inhumations<sup>31</sup> :

- du très jeune fils de Guillaume – Jean
- de Jeanne de Meullant, première femme de Guillaume
- d'Alix d'Harcourt, dame de la Saussaye, fille de Guillaume, qui mourut peu de temps après son frère Jean.
- De Blanche d'Avaugour, épouse de Guillaume

Puis en :

- 1346** Inhumation de Jean IV d'Harcourt, fils de Jean III, tué à Crécy.
- 1357** Inhumation de Jean V, Comte d'Harcourt, exécuté le 5 avril 1356 après l'arrestation du banquet de Rouen, son tombeau était placé "*entre le maître autel et celui de Saint Augustin*". On sait qu'il est resté suspendu au gibet de Rouen, et enterré un an plus tard.
- 1384** Inhumation du jeune fils aîné de Jean VI Charles Comte d'Aumale (1366-1384).
- 1387** Inhumation de Blanche de Ponthieu, épouse de Jean V d'Harcourt, décédée le 12 mars 1387, « *Entre le maître-autel et l'autel de Saint Augustin* »<sup>32</sup> c'est-à-dire près de son époux.
- 1388** Inhumation de Jean VI d'Harcourt, décédé le 29 février 1388, le tombeau étant placé « *sous les cloches du chœur* ». <sup>33</sup>
- 1427** Inhumation de Catherine de Bourbon, épouse du comte Jean VI d'Harcourt, décédée le 7 juin 1427, le tombeau étant placé « *entre le maître autel et celui de Saint Augustin* ».

<sup>29</sup> A. Guilmeth – Notices historiques... Paris 1838 p513

<sup>30</sup> Fretis (AN ff65 A)

<sup>31</sup> Nouvelles de l'Eure, n° 46

<sup>32</sup> Histoire généalogique de la maison d'Harcourt par M. Gilles-André de la Roque – 1662, § III p. 283

<sup>33</sup> Nouvelles de l'Eure, n° 46

**1476** Inhumation de Marie d'Harcourt, décédée le 19 avril 1476. Elle fut inhumée dans l'église du Prieuré Notre Dame du Parc d'Harcourt, mais son coeur, enfermé dans un coffret, fut ultérieurement placé dans un caveau sous le choeur de la Collégiale Saint Jean Baptiste de Vaudémont où reposait son mari, décédé le 22 mars 1458.

Ce fut, semble-t-il, la dernière des Harcourt à être inhumée dans le Prieuré familial dans « *un magnifique mausolé armorié en forme d'autel de 500 livres, à la droite de son ancêtre, Jean 1<sup>er</sup>, Baron d'Harcourt* ». <sup>34</sup> La magnificence de son tombeau n'est pas étonnante lorsque l'on sait que par testament en date du 12 novembre 1474 elle donne au Prieuré « *pour faire sa représentation et orner sa sépulture, cinq cents escus et, pour employer en chappes et ornemens avec la broderie de ses armes, deux cents escus* ». <sup>35</sup>

Il faut aussi préciser que le prieur Richard Amiot – l'un des derniers grands prieurs du lieu – y a été inhumé le 24 mai 1550 et représenté sur sa dalle tumulaire « *en habits pontificaux, avec mitre et la crosse* ». Ces insignes n'étant pas ceux habituels d'un Prieur, il est possible qu'il y ait eu une confusion entre la mitre pour « *la capuce cornu de l'aumusse, ramenée sur sa tête* » et la crosse pour « *le bâton prioral* » : « *Autour de ce tombeau sont douze chanoines qui ont l'aumusse sur la tête, mais le doyen, qui jusqu'à nos jours n'a point eu d'autre qualité que celle de Prieur, porte la mitre aussi bien que le chantré dont le bâton, fait presque comme une canne, se termine par une petite pomme* ». <sup>36</sup>

Toutes ces sépultures ont aujourd'hui disparu.

Deux évènements majeurs sont à rapporter qui expliquent la disparition de ces tombeaux.

1°/Une tempête épouvantable éclate sur la paroisse d'Harcourt le 28 juillet 1701. On rapporte qu'en moins de quatre ou cinq heures, la campagne fut ravagée mais que ce sont les religieux du Parc qui eurent le plus à en souffrir :

*« La grêle qui tombait chez eux d'une grosseur prodigieuse, et avec une rapidité des plus violentes cassa, et brisa en morceaux toutes les vitres de leur église qui 'étaient très belles et d'un prix inestimable. Le toit de leur église et de leur maison fut presque tout fracassé de coups de grêle. L'eau qui descendait des montagnes voisines, s'amassa . en une telle quantité dans leur fond, qu'elle emporta enfin unepartie des murs de leur jardin et entra dans leur maison, car elle monta jusqu'à. la hauteur de trois pieds dans leurs cloîtres et de leur appartement d'en bas. Le peu de temps que l'eau y séjourna y fit d'étranges ravages. S'étant imbibée dans la terre, elle y fit des cavités très profondes dans toute la maison. Casser un autel de l'église en 5 ou 6 morceaux : deux autres dont le maitre autel en était un, furent enfoncés d'un demy pied en terre. Les tombeauxqui y sont en grand nombre furent partie cassez, partie enfoncez entre lesquels se trouve un assez beau, qui est des Seigneurs*

<sup>34</sup> Nouvelles de l'Eure, n° 46

<sup>35</sup> A Guilmet, Notices,...p 554

<sup>36</sup> Voyage littéraire de deux religieuses bénédictines, 1<sup>ère</sup> partie, p. 3

*d'Harcourt leurs fondateurs placé' au milieu du sanctuaire, qui fut entièrement enfoncé dans la terre, et un autre en forme d'autel, d'une dame de Vaudemont de Lorraine, qui fut cassé'. En un mot le désordre fut si grand, que tout estimé ce qu'il vallait avant ce malheur, on prétend que la perte se montait à près de vingt mille francs. Les vaisseaux qui étaient dans leurs caves et dans leur celliers étaient noyés ».<sup>37</sup>*

Madame de Brancas comtesse d'Harcourt ordonna les réparations nécessaires.

2°/ Puis, bien entendu, la Révolution de 1789 (le lieu ne semble pas avoir trop souffert de la Réforme) qui a entraîné la vente du domaine comme Bien National en 1793 et sa conversion en carrière de pierres. On ne peut que craindre que les tombeaux restant à cette époque aient été détruits, soit par idéologie, comme à Saint Denis, près de Paris, soit plus prosaïquement par souci de libérer la place après la destruction des bâtiments.

les seuls restes des monuments funéraires des Harcourt, en lien indirecte avec le site, se résument :

- au gisant de Richard d'Harcourt (qui avait pris l'habit des Templiers) décédé en 1147 – c'est-à-dire avant la fondation du Prieuré – et qui se trouve aujourd'hui dans l'église de Saint-Aubin d'Escroville. Il est malheureusement mutilé, la face martelée et les pieds coupés.
- - aux gisants de Marie d'Harcourt et de son époux, Antoine de Lorraine, Comte de Vaudemont (mariés le 12 août 1416) pré décédé le 22 mars 1458, placés en l'église des Cordeliers à Nancy.

La mort du prieur Richard Amiot, en 1550, marque le début du déclin du Prieuré, accru ultérieurement par la mise en place du système de la Commende.

Avant lui, on peut citer :

un certain Maître pierre Masselin, « *soy disant escolier à Paris en la faculté de téologie* » condamné, en 1400, pour délit de forêt dans les bois du Neubourg, sans que l'on sache s'il s'agissait vraiment d'un religieux du Parc, et encore moins du prieur,<sup>38</sup> puis le clerc Fleurigny, (23<sup>ème</sup> abbé) qui meurt le 9 juillet 1577, après avoir obtenu l'abbaye de Corneville en commende en 1548,<sup>39</sup>

Lui succéderont, Robert Boullenc, Aumonier de Catherine de Médicis qui écrira une histoire de la famille d'Harcourt en s'aidant de documents conservés au Prieuré.<sup>40</sup> puis en qualité de prieurs commendataires, notamment, André du Bignard de la Lande (25<sup>ème</sup> abbé), seigneur de Tourville la Campagne et de Saint Melan le Bosc, aumonier du roy, qui obtient l'abbaye de corneville en commende en 1616 et qui mourra en 1638<sup>41</sup> , puis un certain Jean Doucet dont

<sup>37</sup> Abbé Guery – Annales de la communauté des religieuses hospitalières d'Harcourt – 1894

<sup>38</sup> André Plaise – La baronnie du Neubourg

<sup>39</sup> Dictionnaire Charpillon TI ref Corneville

<sup>40</sup> ???

parle la commission présidée par François, cardinal de La Rochefoucauld, commissaire apostolique pour la réformation générale de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin en France, à Antoine Grandet, prêtre Prieur de Versailles et doyen de Châteaufort, à l'effet de visiter le Prieuré du Parc et de faire une enquête sur sa situation : » *Veux les requestes présentez par madame la duchesse d'Elleboeuf, fondatrice dudit prieuré, et par les personnes de frères Jean Doucet, son prieur, Jean Mocquet et François Le Cornu, religieux profais dudit monastère, narratives de grabds désordres et desrèglements tant au spirituel qu'au temporel introduit en iceluy par la vie licentieuse et desbordée des religieux dudit monastère ou partie d'iceux ...* »<sup>42</sup>, puis Pierre Bataille, prieur en 1648 qui signera le 20 juin 1648 le Concordat par lequel Messieurs de Sainte Geneviève de Paris obligent le religieux du Parc à être toujours au moins 8, « *sans celui de la chapelle ND de la consolation* » (futur hospice) et dont on sait qu'en 1694 « *il donne 2 pistol à Mme de Brancas pour « son Œuvre* » (création de l'hospice)<sup>43</sup>, puis Jean Boillève, prieur en 1682<sup>44</sup>. Ensuite l'abbé Roccason est cité en 1695 par Mme de Brancas dans une lettre à Messieurs de Sainte Geneviève de Paris dans laquelle elle se plaint du manque de sérieux dans la tenue des messes et de travaux entrepris au Parc sans son accord.<sup>45</sup> On trouve également trace d'un Monsieur Petit, sous-prieur en 1698.<sup>46</sup> et en 1739, Joseph François Dallaune, qui, avec cinq ou six autres religieux (Jean Scoffier, Claude Lebrun, Toussant, Lepy... et Pierre Levard) composaient le chapitre.<sup>47</sup> Enfin, Monsieur Pillon de Giverville en 1760, avant dernier prieur de ND du Parc et curée de Brey, dont le portrait est fait par Michel Hubert Descourt<sup>48</sup> et Jacques Bataille (y aurait-il un lien de parenté avec Pierre Bataille (1648 et 1694) cité ci-dessus) qui fut certainement le dernier prieur du Parc, en 1789 dont le sceau était « *Un ecu portant une fasce chargée d'un croissant, accompagnée d'une hure en chef et d'un arbre en pointe, timbré d'une mitre et d'une crosse, embrassé par deux palmes* ».<sup>49</sup>

Le nombre de religieux et la richesse du Prieuré ont varié suivant les époques.

Pour le nombre de religieux, on rappelle qu'à la fondation en 1254 ils furent 12, venus de Paris<sup>50</sup>. Par la suite, on note 15 religieux en 1321, plus 4 peu après pour desservir les paraises de Bray et de Rouge-Perrier<sup>51</sup>, 15 encore en 1447<sup>52</sup>, 15 toujours en 1684<sup>53</sup>, mais seulement 4 ou 5 en 1695<sup>54</sup>, 5 ou 6 en 1711<sup>55</sup> et 5 en 1768<sup>56</sup>

<sup>41</sup> Dictionnaire Charpillon tII ref Thuit-Signol

<sup>42</sup> Archives de l'Eure, inventaire série H 957 et s.

<sup>43</sup> Mémoires de mme de Brancas

<sup>44</sup> Archives de l'Eure inventaire série H 957 et s

<sup>45</sup> Mémoires de Mme de Brancas

<sup>46</sup> ???

<sup>47</sup> Nouvelles de l'Eure, n°46

<sup>48</sup> Visible dans les réserves du musée de Bernay

<sup>49</sup> Sceaux de Normandie N3036 AN Paris

<sup>50</sup> Catherinen Guyon- thèse Nancy 1996

<sup>51</sup> Catherine Guyon- thèse Nancy 1996

<sup>52</sup> Catherine Guyon- thèse nancy 1996

<sup>53</sup> Dictionnaire Charpillon T II 1874

<sup>54</sup> Mémoires de Mme de Brancas

<sup>55</sup> Nouvelles de l'Eure n° 46

<sup>56</sup> Catherine Guyon- thèse Nancy 1996

Quant à la richesse, il y a tous lieux de penser que, bien qu'en principe l'Ordre du faire prévaloir le spirituel sur le temporel, le Prieuré était assez riche, non seulement par le mobilier qu'il contenait, et que nous évoquerons plus loin, mais aussi par les revenus qu'il recevait et les impôts qu'il acquittait. Je n'ai malheureusement pas connaissance des Livres de Comptes du Prieuré, et il est difficile de se rendre compte de la valeur actualisée de sommes en question mais, à titre d'exemple, on peut citer :

Du côté des biens et recettes, outre la dotation initiale de la Dîme du moulin de Haie-Drouet (Droceis), les moulins de Champfleuri, de Bardel à Beaumont le Roger et de Nassandre, avec leurs dépendances auxquels se rajoutent 40 acres de terre dans le parc autour de sa demeure, 3 acres de Jardins et l'exemption de tout impôt sur le domaine, ainsi que le droit d'usage des pâtures de Harcourt, et la dotation de Jean 1<sup>er</sup> d'Harcourt des biens qu'il possédait à Angoville et le prieuré de Berville en Roumoi, une indulgence accordée par le Pape Boniface VIII à ceux qui viendraient prier au Prieuré Notre Dame d'Harcourt les jours de fête de la Vierge.<sup>57</sup>, puis les bénéfices de Thuit-Signol, Rouge-Perrier et Bray, en 1320.<sup>58</sup> Ainsi, en 1321, le Prieuré possédait :

- 5 fermes : La Bergerie (près du Prieuré - actuelle propriété de Monsieur Jacques Deshayes), une autre exploitation à Harcourt, 3 autres à Calleville, Rouge-Perrier et Bosc-Renoult-en-Roumois.
- 2 fiefs à Bretreuil et Bray.
- 1 pré à Brionne.
- 12 acres de terres à La Haye de Calleville et à la Neuville du Bosc.
- 2 mesures à Saint Nicolas du Bosc et à la Haye de Calleville.

Le Prieuré percevait également quelques redevances :

- 13 livres tournois de rente et 1 géline sur une terre et 8 sous sur une mesure à La Neuville.
- 1 partie des Dîmes de Harcourt, Rouge-Perrier, Bray, Sainte Colombe la commanderie, la Saussaye, Thuit-Signol et Angerville la campagne.

Enfin, les religieux avaient droit d'usage des forêts du Neubourg, pouvaient y faire paître 40 porcs et prendre chaque année 52 coudées de bois et 3000 fagots pour leur chauffage.<sup>59</sup>

En 1337, D'après les décimes exigées par le Pape, on peut évaluer les revenus du Prieuré à

---

<sup>57</sup> Catherine Guyon thèse Nancy 1996 - Av. reg. vat. 48 fol. 229 V°, Dignard, les registres de boniface VIII 1884 - 1939 p. II, n° 4814.

<sup>58</sup> Catherine Guyon- thèse nancy 1996

<sup>59</sup> Catherine Guyon thèse Nancy 1997

cette époque à 320 livres tournois. Les Pouillés de la Province de Rouen de 1337 (puis de 1370) indiquent qu'outre les cures de Bray et de Rouge-Perrier (conçédées en 1317), le Prieur du Parc était patron de celles de Thuit- Signol et de la Haye Malherbe.<sup>60</sup>

En 1356 par la concession du 9 janvier, de Amaury de Meulan, Seigneur du Neubourg, aux religieux de l'Ordre de Saint Augustin du Val de Ecoliers (abbaye du Parc près d'Harcourt) « *de l'usage, la pature et le pennage de 40 bêtes aux mailles et de 40 porcs, en toute la forêt du Neubourg, avec 52 charretées à trois chevaux chacune, de gros bois de chauffage et de 3000 fagots à prendre tous les ans dans sa forêt du Neubourg, les dispensant de se rendre aux plaids de forfaiture de ladite forêt* »<sup>61</sup> Selon François Ozanne, traditionnellement les seigneurs du Neubourg manifestaient leur prédilection pour l'abbaye du Bec, mais à la suite d'un procès soulevé à l'occasion de novalles, ils allèrent vers le Prieuré du Parc.<sup>62</sup>

La même année, confirmation par Amaury de Meulant, seigneur du Neubourg d'une donation faite au Prieuré Notre Dame du Parc d'Harcourt par Jean Val, curé de Saint Ouen de Marsillé sur Eure.<sup>63</sup>

On peut également penser qu'à cette époque (en tout cas avant 1400) la grange de Canteloup, aujourd'hui partiellement visible entre la Neuville du Bosc et Epegard appartenait au Prieuré Notre Dame du Parc. Cette grange « *passait pour l'une des plus belles granges qui sont en Normandie* », pouvait contenir plus de 70000 gerbes et qu'elle était composée de « *trois nefes formées par deux rangs de colonnes rondes et avait 132 pieds de long sur 48 de large, non compris le porche latéral composé de deux étages dont l'un servait de grenier à blé et l'autre de grenier à avoine* »<sup>64</sup>

Puis, en 1405, on apprend que dans le compte du Neubourg pour l'année 1405, le seigneur du Neubourg règle une rente au « *Priour et couvent de Harecourt* ». <sup>65</sup>

Dans l'aveu de Ferrieres de 1604, on lit « *...les religieux et prieur du Parc Notre Dame du Parc d'Harcourt tiennent un 8<sup>ème</sup> fief à court et usage, nommé le Thuit-Hugeron* ». Ce fief a porté les noms de Fremeuse et de Thuit-Hugeron, aujourd'hui Thuit-Agion.<sup>66</sup>

Une transaction passée en 1648 entre les héritiers d'Alexandre Vieuxpont, marquis du Neubourg d'une part et les religieux du Prieuré d'autre part au sujet de 52 coudées de bois et de trois milliers de fagot que lesdits religieux avaient le droit de prendre, pour leur chauffage, dans le forêt du Neubourg, en vertu des concessions des anciens seigneurs du Neubourg. Les héritiers de Vieuxpont accordent aux religieux du Prieuré une somme de 500 Livres pour demeurer quittes de l'arriéré qui leur était dû et une rente de 150 Livres, assignée sur la grande coutume du Neubourg, en réparation de leur droit de chauffage annuel.<sup>67</sup>

<sup>60</sup>Catherine Guyon thèse Nancy 1996

<sup>61</sup> André Plaisse La baronnie du Neubourg 1961

<sup>62</sup> Chanoine Porée – Histoire de l'Abbaye du Bec et François Ozane La baronnie du Neubourg et ses seigneurs 1864

<sup>63</sup> La baronnie du Neubourg et ses seigneurs p. 68 François Ozane 1864

<sup>64</sup> André Plaise – La baronnie du Neubourg – 1961 p. 52 E37409 p. 163

<sup>65</sup> André Plaise – La Baronnie du Neubourg 1961 p. 100

<sup>66</sup> Dictionnaire Charpillon T II 1879, réf. Thuit-Signol.

<sup>67</sup> Archives de l'Eure, inventaire série H 957 et s.

Enfin, il existerait en 1672, un aveu et dénombrement des biens du Prieuré rendu à la Seigneurie d'Harcourt.<sup>68</sup>

En 1700 le revenu du Prieuré qui était en commende « *était estimé à 5000 livres* », sa mense comprenait de nombreuses terres et dîmes à Harcourt, à Rouge-Perrier, la Neuville du Bosc, La Seigneurie de Catelon, etc.<sup>69</sup> Il existe également un inventaire des revenus du Prieuré au XIII<sup>ème</sup> siècle, où il est précisé que les biens énumérés ont été acquis dès le moyen âge.<sup>70</sup>

Du côté des dettes et dépenses, on relève les éléments suivants, auxquels il faudra rajouter ceux de travaux très importants contestés par Mme de Brancas « *pour loger ving religieux et plus* » (là où ils ne sont plus que 4 ou 5 « *jeunes religieux* ») :

Dans les comptes du Neubourg pour l'année 1397-98 on apprend que pour un tènement de 6 acres, dans la prévôté de La Haye-de-Calleville, les prieurs de Notre Dame du Parc devaient toujours « *un chappel de roses* »<sup>71</sup>

Du 23 décembre jusqu'au 24 juin 1400 le prieur de Sainte Catherine du Val des Ecoliers de Paris, seigneur temporel du Catelon, doyen de Pont Audemer, livre à l'archevêque de Rouen, le chevreuil qu'il lui devait chaque année.<sup>72</sup> Ce chevreuil était-il « tiré » du Prieuré ?

D'après la contribution demandée en 1485, par le supérieur général du Val des Ecoliers pour participer au financement du *studium* parisien, on peut estimer les revenus du Prieuré à cette époque à 250 livres. Pour le prieuré Notre-Dame d'Harcourt, la taxe est fixée à 4 livres Parisi. Sur une échelle de 1 à 5 (de 2, 3, 4, 5 et 6 Livres Parisi) il s'agit de la 3<sup>o</sup> en importance; ce qui permet de situer Notre Dame d'Harcourt par rapport aux autres filles de l'Ordre Elle est perçue par Sainte Catherine de Paris et doit être versée à la Saint Martin, sous peine de 10 Sols de pénalité par mois de retard. Il s'agit de permettre la subvention des étudiants. Etablie pour 3 ans, cette taxe durera jusqu'en 1504.<sup>73</sup> (Décidément, il n'y a rien de nouveau sous le soleil en matière d'impôts et taxes).

En 1552, Le Prieuré Notre Dame du Parc contribue à hauteur de 100 Livres Tournois à l'Impôt sur les clochers institué la même année par le Roi Henri II. Un cahier daté du 3 Juin 1552, conservé à la bibliothèque Nationale précise que le montant de l'impôt était de 20 Livres Tournois par clocher, flèche ou clocheton. On peut en déduire que le Parc comportait au total 5 clochers, flèches ou clochetons. Il s'agit de la plus grosse somme payée par un prieuré. A titre de comparaison, l'Abbaye de Bonport a payé 180 Livres.<sup>74</sup>

<sup>68</sup> Archives de l'Eure, inventaire série H 957 et s.

<sup>69</sup> Catherine Guyon, thèse Nancy 1996

<sup>70</sup> AD Eure inventaire série H 957 et s

<sup>71</sup> André Plaise La Baronnie du Neubourg 1961 - p. 69 - E 3928, f 2, 4, 12, 17. 6 voir 1356 puis 1684

<sup>72</sup> Dictionnaire Charpillon T II 1879 réf. Elancourt

<sup>73</sup> Catherine Guyon, thèse Nancy 1996

<sup>74</sup> La taxe sur les cloches dans le diocèse d'Evreux en 1557 – André Plaise Connaissance de l'Eure n° 102 oct. 1996

C'est une vie de communauté, avec ses grandes heures et ses heures de misère, ses visites de gens, importants ou non, ses revenus, ses anicroches, ses procès gagnés ou perdus, qui se déroule au Prieuré. Ainsi, à titre d'exemple, au fil du temps de l'origine à la Révolution de 1789.

- 1254** Patronage de Saint Martin d'Ecardenville.<sup>75</sup>
- 1267** Concession par Jean Ier d'Harcourt de la Chapelle Notre Dame située au Neubourg.<sup>76</sup>
- 1291** Approbation de la fondation du Prieuré Notre Dame du Parc d'Harcourt par l'évêque d'Evreux Nicolas d'Auteuil.<sup>77</sup>
- 1302** (27 sept.) A cette époque il était dit un office quotidien pour les seigneurs d'Harcourt, en l'église qui était associée à la Vierge Marie. Le Pape Boniface VIII accorde une indulgence à ceux qui viendraient prier au Prieuré Notre Dame d'Harcourt les jours de fête de la Vierge.<sup>78</sup>
- 1317** (juin) Concession des chapelles de Bray et de Rouge-Perriers.<sup>79</sup>
- 1320** Aumône de Jean III d'Harcourt dit *Le Tors* (parce qu'il était boiteux) en faveur du Prieuré Notre Dame du Parc d'Harcourt des bénéfices de Thuit-Signol, Rouge-Perriers et de Bray. A la suite de cette donation les chanoines du prieuré Notre Dame du Parc d'Harcourt vinrent à Bray et remplirent les fonctions Auriales. Il existe un vitrail représentant Jean III à Mezières en Braine.<sup>80</sup>
- 1321** A cette époque le Prieuré comptait 15 religieux (ultérieurement pour assurer la desserte de Bray et de Rouge-Perriers, 4 autres religieux viendront rejoindre la communauté).

<sup>75</sup> Dictionnaire Charpillon, T II, 1879, réf. Ecardenville la campagne, p. 61

<sup>76</sup> Nouvelle de l'Eure, p. 46

<sup>77</sup> Dictionnaire Charpillon T II 1879 réf. Evreux

<sup>78</sup> Catherine Guyon thèse Nancy 1996 - Av. reg. vat. 48 fol. 229 V°, Dignard, les registres de boniface VIII 1884 - 1939 p. II, n° 4814.

<sup>79</sup> Catherine Guyon thèse Nancy 1996

<sup>80</sup> Catherine Guyon thèse Nancy 1996

- 1327** Guillaume d'Harcourt commande les quatre tombes aux artisans de Limoges,<sup>81</sup>
- On peut remarquer que Guillaume ne semble pas penser à sa seconde femme, Isabeau de Léon. C'est uniquement pour sa première et pour sa troisième femme qu'il commande une tombe.
- 1342** (15 sept.) Le Prieur de Notre Dame du Parc est invité à la dédicace de l'église abbatiale du Bec Hellouin.<sup>82</sup>
- 1348** La grande peste de cette date, qui vida les abbayes et, à terme, entraîna le système de la commande, épargna-t-elle les habitants religieux et convers, du Prieuré ?
- 1350** A cette époque (au XIIIème et XIVème siècle), les habitants d'Harcourt sont souvent appelés les « *juifs d'Harcourt* » (pour usuriers et prêteurs sur gages) ce qui selon A. Guilmeth traduit la « *dépravation morale, fruits ordinaires de la présence des fabriques* ». <sup>83</sup>
- 1356** (13 janvier) Confirmation par Amaury de Meulan, sieur du Neubourg en faveur du Prieuré Notre Dame du Parc d'Harcourt de divers biens situés à la Neuville du bosc et de ce qu'il possédait à la Haye de Calleville.<sup>84</sup>
- A condition de célébrer des messes en leur église pour le repos de l'âme des seigneurs du Neubourg et d'apporter, ou de faire apporter au château du Neubourg, tous les ans à la Saint Jean Baptiste « *un chapel de rosez blanches* » les religieux de Notre Dame du Parc pouvaient prendre tous les ans dans le bosc « *cinquante-deux charettee de bois fou pour ardoir chacune charette à trois chevaulx* ». Ils pouvaient aussi y « *mettre et envoyer en pasture en toutes saisons quarante chiefz d'osmaille et quarante pars en temps de pasnaigre* »<sup>85</sup>
- 1356** Confirmation par Amaury de Meulant, seigneur du Neubourg d'une donation faite au Prieuré Notre Dame du Parc d'Harcourt par Jean Val, curé de Saint Ouen de Marsillé sur Eure.<sup>86</sup>

<sup>81</sup> Delage – Note sur les tombes de l'œuvre de Limoges (1727- 1918 p. 275-281 bulletin SGE Archéologique du Limousin)

<sup>82</sup> Chanoine Porée – Histoire de l'abbaye du Bec p. 84

<sup>83</sup> A. Guilmeth

<sup>84</sup> Dictionnaire Charpillon T II, réf. La Neuville du Bosc et la Haye de Calleville

<sup>85</sup> André Plaise – La baronnie du Neubourg – 1961-p. 52 E. 37409

<sup>86</sup> La baronnie du Neubourg et ses seigneurs p. 68 François Ozane 1864

- 1386** Offrande par Catherine de Bourbon comtesse d'Harcourt du bourdon « Marie » qui fut installé dans le beffroi.<sup>87</sup>
- 1400** Condamnation de Maître Pierre Masselin « *soy disant escolier à Paris en la faculleté de téologie* » pour délit de forêt dans les bois du Neubourg. S'agissait-il d'un religieux du Prieuré Notre Dame d'Harcourt ?<sup>88</sup>
- 1406** Fracture du bourdon « La Marie ». IL restera hors d'usage « *cassé lespace de six vingtz ans* » (120ans).
- 1447** Ordination d'un frère anonyme qui laissa à la postérité un ouvrage intitulé « *Dialogue sur la diversité des Ordres religieux* ». Dans le Prologue, il explique qu'il est resté 15 ans religieux du Prieuré Notre Dame du Parc et qu'il y a reçu toute sa formation. On y voit la preuve de la richesse culturelle et intellectuelle de l'Ordre et notamment des religieux du Parc qui y disposaient d'une très belle bibliothèque.<sup>89</sup>
- 1464** Conclusion d'un accord entre l'abbé du bec hellouin et le prieur du prieuré Notre Dame du Parc d'Harcourt au sujet de dîmes de 3 acres de terre sises paroisse du Thuit-Signol.<sup>90</sup>
- 1467** Notre Dame du Parc d'Harcourt envoie un définitiveur au Chapitre Général.<sup>91</sup>
- 1486** (17 juin) Confirmation en faveur du Prieuré Notre Dame du Parc d'Harcourt, du patronage de l'Eglise Saint Martin d'Ecardanville la Campagne.<sup>92</sup>
- 1492**(28mai) Donation par Jean VI d'Harcourt,, l'essentiel étant dans les extraits ci-dessous:<sup>93</sup>

*« A tous ceulx qui ces p(rese)ntes l(ett)res verront ou orront Jehan Desmaretz, viconte de Harecourt, salut. Savoir faisons que ce jourdhuy vingt huictiesme jour de may l'an de grace mil quatre cens quatre vingtz et douze, Nous avons veu, tenu, et leu mot apres autre unes lectres en*

<sup>87</sup> Nouvelles de l'Eure n° 46

<sup>88</sup> André Plaise – La Baronnie du Neubourg 1961-p. 100

<sup>89</sup> Catherine Guyon – Thèse Nancy 1996

<sup>90</sup> Dictionnaire Charpillon T II 1879,

<sup>91</sup> Catherine Guyon, thèse Nancy 1996

<sup>92</sup> Archives de Meurthe et Moselle - f 391 V

<sup>93</sup> Source Internet ref Jean VI d'Harcourt

*parchemin scellées en double queue et cire vermeil, saines et entieres, dont la teneur ensuict :*

*A tous ceulx qui ces p(rese)ntes l(ett)res verront ou orront Jehan comte de Harrecourt, salut. Sachent [folio]que nous meu par devotion considerans que Dieu veult et doit estre servy de ses creatures en plusieurs manieres, tant en chanter le service et office de l'eglise, comme en son de cloches, d'orgueues et de tous justemens, remembrans que l'eglise des religieux de l'eglise N(ost)re Dame du Parc lez n(ost)re Chastel de Harecourt est fondée et omosnée de nos predecesseurs, seigneurs de Harecourt, en laquelle eglise nous avons propos et inten(ti)on que n(ost)re corps soit mis en sepulture et repose apres la fin de nostre vie, et pour ce que memoire soit de nous et de prier pour le sauvement de nostre ame par les religieux de ladite eglise, en l'onneur de Dieu, de sa doulce mere la Vierge Marie, de monsieur saint Jehan-Baptiste et de madame sainte Catherine, nous avons fait faire **trois cloches grosses que nous avons fait mettre en ung beffroy, que nous avons fait faire en l'enclos de ladite eglise et deux plus petites qui sont au clocher de ladite eglise, desquelles trois grosses cloches nous avons fait donner noms de l'une Marie, de l'autre Jehan et de l'autre Catherine**, lesquelles cinq cloches nous avons donné et donnons perpetuellement a tousjours a icelle eglise pour estre sonnées et maintenues par les religieux ou par autres a leurs propres coups des ores en avant a tousjours, mais perpetuellement aux jours, aux heures et en la maniere que plus aplain est devisé et déclaré en l(ett)res sur ce faites si avons donnees par lesdits religieux et scellées soubz leurs seaulx et laquelle ordonnance ils doivent mettre en leur materolosge pour avoir perpetuellement duration et vraye memoire et ne pourront lesdits religieux en temps a venir vendre, alier, eschanger ne transporter lesdites cloches ne muer ladite ordonnance de ladite sonnerie par quelconque necessité ou contraincte que eulx avoit ou puissent avoir. Et pour ce que en ladite sonnerie faisant eulx auront paine et labour et frais desdites cloches maintenir de cordes, de charpenterie, de oincture et autres choses necessaires et chacun est digne de recevoir louer de son labour, Nous qui ne voulons retenir la paine ne le frais desdits religieux avons donné, cédé, transporté, quictié et delaisié, donnons, quictons, transportons et delaissons au pouffict d'eulx et de leur dite eglise, a tousjours mais perpetuellement et hereditablement les choses qui cy apres sont advisées, c'est assavoir treize livres unze solz tournois qui nous sont venus et eschus de Romain Hurdy du Bosc Rogier pour une composition faite entre nous et luy pour le delaisement de une fieufferme que il devoit tenir de nous de noz terres, nommees les Vings Acres de nostre manoir de La Bone et de nos vignes d'Elbeuf, laquelle fieufferme son pere ou temps de sa vie avoit prins de monsieur n(ost)re pere, dont Dieu ait l'ame. Item cent solz tournois que nous a baillé et delaisié Pierre Morin pour la composition faite avecques luy pour le delaisement du moulin de Quinquempoit que semblablement son pere ou temps de sa vie avoit prins de monsieur nostre pere. .... »*

- 1504** Fin du financement du *studium* parisien. N'est-ce pas le début du déclin de l'ordre ?<sup>94</sup>
- 1508** Le fief du catelon passe au Prieuré Notre Dame du Parc d'Harcourt qui en rend faveur au Roi.<sup>95</sup>
- 1515** Concordat de Bologne qui entraîne la remise par le pape à François 1er et à ses successeurs du droit de désigner les évêques et abbés d'abbayes.
- 1526** Le Prieur de l'époque Richard Amiot obtient le titre de Docteur en théologie, ce qui atteste du rayonnement culturel de la communauté. Mais bientôt Richard Amiot se heurte à l'Institution ainsi que l'attestent des actes relatant le conflit qui l'oppose au supérieur général de l'Ordre, Clément Cornuot. Aussi ce dernier, mandaté à cet effet par l'instance suprême, le chapitre général, devait visiter chaque maison de la congrégation, mais Richard Amiot voulant garder son autonomie, refuse de le rencontrer et s'enfuit à l'annonce de sa venue. Pour cela Richard Amiot fut excommunié, mais disposant de solides appuis à la Curie, il obtint du Pape la levée de cette sentence.<sup>96</sup>
- 1539** (13 mai) Erection de la maison mère du Val de Ecoliers en Abbaye.<sup>97</sup> C'est peut-être à cette époque que se crée le lieu-dit "Abbaye du Parc" qui figure encore sur les cartes d'état-major et les cadastres.
- 1548** Le 23<sup>ème</sup> Abbé Benigne, le cleric Fleurigny déjà prieur de Notre Dame du Parc d'Harcourt obtient l'abbaye de Corneville en commende (il meurt le 9 juillet 1577).<sup>98</sup>
- 1552** (12 Sept) Installation, en exécution d'un édit de Juin 1551 établissant des présidiaux aux sièges principaux des bailliages dont les juges magistrats, au nombre de 7 , « *jugeraient en dernier ressort les instances et procès n'exédant en leurs demandes et estimations la somme de 210 Livres en principal, des officiers pourveurs aux états et offices de conseillers du roy au baillage et siège présidial d'Evreux, dont 8 chanoines de l'ancienne fondation dont Harcourt* ». <sup>99</sup>
- 1600** D'après leur style "classique" édification, à cette époque, des deux petits pavillons ( peut-être d'inspiration Mauriste – voir en ce sens l'Abbaye de Saint Wandrille, près de Caudebec en Caux, ou l'ancienne abbaye de

<sup>94</sup> Catherine Guyon, thèse Nancy 1996

<sup>95</sup> Dictionnaire Charpillon – T II 1879 – réf. Elancourt

<sup>96</sup> Catherine Guyon, thèse Nancy 1996

<sup>97</sup> Catherine Guyon, thèse Nancy 1996

<sup>98</sup> Dictionnaire Charpillon T I, réf. Corneville

<sup>99</sup> Le batelier d'aviron – Mémorial historique de évêque ville et centre d'Evreux

Fécamp). L'un d'eux, qui n'a pas été sensiblement remanié, porte de nombreuses inscriptions de comptage, d'ex-voto, ainsi que plusieurs datations dont la plus ancienne est 1667, puis une autre de 1778 et des noms, malheureusement presque illisibles. De nombreuses dates du XIX<sup>ème</sup> siècle sont également gravées.

- 1616** Le 25<sup>ème</sup> Abbé André de Bignard de la Lande, seigneur de Tourville la campagne et Saint Melain le bosc, aumônier du Roi, prieur de Notre Dame du parc d'Harcourt, obtient l'abbaye de Corneville en commende (il meurt en 1638).<sup>100</sup>
- 1634** Commission présidée par François, cardinal de La Rochefoucauld, commissaire apostolique pour la réformation générale de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin en France, à Antoine Grandet , prêtre Prieur de Versailles et doyen de Châteaufort, à l'effet de visiter le Prieuré du Parc et de faire une enquête sur sa situation : » *Veux les requestes présentez par madame la duchesse d'Elleboeuf, fondatrice dudit prieuré, et par les personnes de frères Jean Doucet, son prieur, Jean Mocquet et François Le Cornu, religieux profais dudit monastère, narratives de grabds désordres et desréglements tant au spirituel qu'au temporel introduit en iceluy par la vie licentieuse et desbordée des religieux dudit monastère ou partie d'iceux ...* »<sup>101</sup>
- 1636** L'Ordre du Val des Ecoliers perd son indépendance et est rattaché à la Congrégation de France, dirigée par l'Abbaye de Sainte Geneviève à Paris.<sup>102</sup>
- 1648** Transaction passée entre les héritiers d'Alexandre Vieuxpont, marquis du Neubourg d'une part et les religieux du Prieuré d'autre part au sujet de 52 coudées de bois et de trois milliers de fagot que lesdits religieux avaient le droit de prendre, pour leur chauffage, dans le forêt du Neubourg, en vertu des concessions des anciens seigneurs du Neubourg. Les héritiers de Vieuxpont accordent aux religieux du Prieuré une somme de 500 Livres pour demeurer quittes de l'arriéré qui leur était dû et une rente de 150 Livres, assignée sur la grande coutume du Neubourg, en réparation de leur droit de chauffage annuel.<sup>103</sup>
- 1648 (20 Juin)** Réformation du Prieuré Notre Dame du Parc d'Harcourt.<sup>104</sup>

<sup>100</sup> Dictionnaire Charpillon T II 1879, réf. Thuit-Signol.

<sup>101</sup> Archives de l'Eure, inventaire série H 957 et s.

<sup>102</sup> Catherine Guyon, thèse Nancy 1996

<sup>103</sup> Archives de l'Eure, inventaire série H 957 et s.

<sup>104</sup> Catherine Guyon, thèse Nancy 1996

Concordat passé entre François Blanchard, supérieur et général des chanoines de Saint Augustin de la congrégation de France, abbé de Sainte Geneviève de Paris, et les religieux du Prieuré du Parc pour l'union dudit prieuré à la Congrégation de France. « *Ledit Prieuré et les religieux d'icelluy seront doresnavant soubz la conduite dudit révérendissime père général de la Congrégation de France, régis et gouvernés suivant l'observance de la règle de Saint Augustin et des statuts de ladite congrégation et par vertu de ceste congrégation et des présentes, ledit révérendissime père général, par luy et par autres de ses religieux députés de sa part, prendront possession dudit prieuré et sera supplié d'y envoyer des religieux le plus tost qu'il pourra pour y résider et demeurer actuellement selon le nombre que le revenu pourra permettre....* ».<sup>105</sup>

Signature du concordat avec le Prieur Jacques Bataille, par lequel Messieurs de Sainte Geneviève de Paris obligent les religieux du Prieuré Notre Dame du Parc d'être toujours au moins 8 « *sans celui de la chapelle Notre Dame de la consolation* ». <sup>106</sup>

Le Prieur de Notre Dame du Parc d'Harcourt a le droit de nommer le titulaire du Prieuré de Saint Pierre de Lierou. A cette même époque, il existait à Montaure, un prieuré qui relevait du Prieuré Notre Dame du Parc d'Harcourt. <sup>107</sup>

- 1648** (30 Juillet) Arrêt du Parlement de Rouen, Homologuant le Concordat du 20 Juin 1648
- 1650** (Février) Lettre de M. Brullé, secrétaire de l'Evêque de Dol à François Blanchard pour le presser d'accomplir la réforme en lui envoyant des religieux de son ordre « *Ayant eu l'honneur de conférer avec le RP Lescalopier, abbé de Saint lô de cette ville* » (Rouen).
- 1657** Rattachement du Prieuré Sainte Marie Maledeine des deux amants à l'Ordre du val des Ecoliers.
- 1667** Monseigneur Maupas du Tour se plaint amèrement au supérieur de la congrégation des Augustins des religieux de Parc qui le traitent « *avec beaucoup de chicane et de méconnaissance* ». <sup>108</sup>
- 1682** Interrogatoire de Jean Boillève, religieux et procureur du prieuré, et de Jacques Barbier, ancien procureur fiscal du comté d'Harcourt, au sujet de

<sup>105</sup> Archives de l'Eure, inventaire série H 957 et s.

<sup>106</sup> Mémoire de Madame de Brancas, Princesse d'Harcourt, manuscrit 700 Bib. Sté Geneviève – Paris

<sup>107</sup> Notices historiques... A.Guilmeth, V partie, Paris 1838 p. 12 à 48

<sup>108</sup> Histoire générale du diocèse d'Evreux T I p. 125 – Paris 1933 - chanoine Bonnefant

la date et des conditions de présentation de l'aveu de la Seigneurie d'Harcourt de 1672. Ces interrogatoires ont été dressés par François Fortin, écuyer, Seigneur de Broquigny, lieutenant particulier civil au baillage et siège présidial d'Evreux, commissaire député en cette partie à la requête de François de Lorraine, prince et comte d'Harcourt.<sup>109</sup>

- 1684** Aveu d'Harcourt. On y apprend que le Seigneur d'Harcourt (époux de Mme de Brancas dont il sera question plus tard, avait droit de présenter au Prieuré « *situé près d'Harcourt, joignant notre parc, auquel Prieuré il doit y avoir 15 religieux-chanoines, de l'Ordre de Saint Augustin, qui sont maintenant entretenus en notre aumône, à laquelle Prieuré mes prédécesseurs ont fait bâtir l'église et monastère, et dans laquelle église est la sculpture de nos prédécesseurs* ». <sup>110</sup>
- 1691** (mars) Présentation à la Cure de Catelon.
- 1694** (27 juin) Décès du comte d'Harcourt, (il ne semble pas qu'il fut inhumé au Prieuré Notre Dame du Parc), époux de Madame de Brancas, qui fondera quelques temps plus tard l'hospice d'Harcourt dont l'histoire sera un temps, liée à celle du Prieuré Notre Dame du Parc d'Harcourt.
- On note à cette époque un portrait « peu flatteur » des habitants d'Harcourt : « *Le vice y régnait avec empire, la haine, l'envie, les jurements, les querelles, l'ivrognerie et les dissensions dominaient la plus grande partie de ses vassaux* »<sup>111</sup>. Cela confirme l'appréciation qu'avaient déjà les chroniqueurs du XIII et XIV S (voir 1350)
- De Madame de Brancas on sait qu'elle avait « *de l'esprit, de l'éloquence ...* » mais aussi qu'il « *est vray que son humeur est difficile* ». <sup>112</sup>
- 1695**  
(avant Pâques) Les Religieux du Parc qui devaient à cette époque desservir la chapelle « Notre Dame de la Consolation » située dans le bourg (à la place du « futur » hospice) venaient y dire quatre messes chaque semaine. Madame de Brancas décida de payer de ses propres deniers les trois autres « *qui manquaient et par là d'assurer d'une messe tous les jours* ». Cela dura 6 ans.
- Pendant la durée des travaux d'aménagement du château Madame de Brancas loge chez « *ces Messieurs du Parc* » au Prieuré Notre Dame du

<sup>109</sup> Archives de l'Eure, inventaire série H 957 et s.

<sup>110</sup> Dictionnaire Charpillon T II 1874

<sup>111</sup> Abbé Guery - Annales de la communauté des religieuses hospitalières d'Harcourt - 1894

<sup>112</sup> Abbé Guery – Annales de la communauté des religieuses hospitalières d'Harcourt – 1894

Parc d'Harcourt. Au cours d'un dîner pendant lequel Madame de Brancas les informe de sa décision d'établir l'hospice, le Prieur « *Monsieur Bataille, lui donna deux pistoles pour son œuvre* ».

- 1695** (8 sept.) Bénédiction de l'hospice, en présence des représentants de l'Eglise, de gens importants et de Monsieur le Prieur du Parc.
- 1695** Dans un manuscrit (daté du 17<sup>ème</sup> siècle.) Madame de Brancas, se plaint auprès de Messieurs de Sainte Geneviève de Paris, sous l'autorité desquels était placé le Prieuré Notre Dame du Parc, de la dégradation tant du temporel que du spirituel des « *4 ou 5 jeunes religieux qui y demeurent* ». Elle cite notamment et assez violemment, l'Abbé Rocasson, qui semble être le Prieur, demeurant sur place. Elle regrette que les messes ne soient plus dites et que des travaux inconsidérés aient été entrepris sans son accord : « *... on a fait au Parc où il y a un second étage entièrement bâti pour le nombre de religieux qu'ils doivent être, puisqu'il y a pour loger ving religieux et plus...* ». Elle demande à Messieurs de Sainte Geneviève d'exiger l'application du concordat de 1648. A la fin elle suggère une transaction destinée à satisfaire toutes les parties : échange du Prieuré Notre Dame du Parc (dont son fils est Prieur commendataire) contre la cure de Crosville dont les Harcourt sont également « *seigneur et patron* ». <sup>113</sup>
- 1698** (2 mars) Dans le cadre du rattachement de plusieurs hôpitaux et maladreries de la région à l'hospice d'Harcourt, ceux de Saint-Michel de Longsault (à l'emplacement de la croix Paty) y sont réunis. On apprend à cette occasion qu'ils bénéficiaient « *d'un trait de dîme sur la grande pâture au Prieuré du Parc* ». <sup>114</sup> Voir en annexe 5 des extraits du mémoire en accusation de Mme de Brancas contre l'abbé Rocasson.
- 1698** (14 avril) Monsieur Petit, sous-prieur du Parc, assiste à la cérémonie d'entrée de 3 nouvelles professes dans la communauté de l'hospice d'Harcourt. <sup>115</sup>
- 1699** (décembre) Un des religieux du Prieuré Notre Dame du Parc d'Harcourt écrit une lettre anonyme au prince d'Harcourt contre Monsieur Gassot, l'intendant de la Princesse, Madame de Brancas. Découvert le religieux rejeta toute la responsabilité sur le Prieur Monsieur de la Place et malgré la reconnaissance de son mensonge devant « *Messieurs du Parc en plein chapitre* » persista dans ses accusations. Il s'ensuivit un grave démêlé entre Madame de Brancas et les hospitalières. <sup>116</sup>

<sup>113</sup> Mémoire de Madame de Brancas, Princesse d'Harcourt,...

<sup>114</sup> Abbé Guery Annales

<sup>115</sup> ?

<sup>116</sup> ?

Visite, dans le but d'apaiser la querelle, de Monsieur Chobert, Abbé de Sainte Geneviève de Paris aux religieux du Prieuré Notre Dame du Parc d'Harcourt, où on le reçut au son de toutes les cloches : On cite d'un récit peut-être contemporain : « *Lorsque ces voix formidables, soutenues et propagées par les échos, se faisaient entendre le soir, à travers les grands arbres de la forêt, l'âme chrétienne était saisie d'une frayeur inexprimable, et rappelée soudain à la pensée de ses destinées suprêmes* ». <sup>117</sup>

**1700** Il existe à cette date un devis très détaillé des travaux à faire au Prieuré ND du Parc d'Harcourt \* ( Archives de l'Eure, 3 B 797 – voir K. Guyomard).

**1701** Les religieux du Prieuré Notre Dame du Parc d'Harcourt sont déchargés de la chapelle Notre Dame de la consolation, où est nommé un aumônier.

**1711** Procédure des religieux du Parc et de Clément Duhamel, curée de Rouge Perrier contre Jean Desprès, Marc Antoine et Nicolas Chesnaye, fermiers des deux tiers de la dîme de Rouge Perrier appartenant au Prieuré « *Au principal le fait est fort sommaire et la question très facile à décider. Il s'agit de savoir s'il est deub un dédomagement aux intimés en leurs qualités de fermiers des sieurs appelants ( les religieux du Prieuré) pour avoir lesdits sieurs appelants consentir le cantonnement des dîmes de la paroisse de Rouge Perrier entre eux et laditte paroisse et pour luy avoir abandonné une novalle per luy réclamée...* » <sup>118</sup>

A cette époque, outre le Prieur Joseph François Dallaume, le chapitre ne comprenait plus que 5 ou 6 religieux (Jean Scoffier, Claude Lebrun, Toussaint, Lepy... et Pierre Levard). <sup>119</sup>

**1760** Le peintre Michel-Hubert Descourt réalise le portrait de Monsieur Pillon de Giverville, avant dernier prieur de Notre Dame du Parc d'Harcourt et curé de Bray. Aujourd'hui ce portrait est visible dans les réserves du musée de Bernay.

**1761 (3 Juin)**

Suivant acte dressé par Maître Prudhome, notaire à Harcourt (le texte (Voir acte du 1er Février 1780) parle du notaire du Siège: Il peut s'agir aussi d'un notaire à Paris, siège de la congrégation de France. André Charles Bouvin, étant prêtre chanoine régulier de l'ordre de Saint Augustin, dépendant de la congrégation de France, Abbaye Notre Dame du Val donne procuration générale et spéciale aux religieux du Parc; ce qui démontre la supériorité hiérarchique de la congrégation de France sur le Val des Ecoliers.

<sup>117</sup> Annales de Normandie 1865 p. 51 – Extrait de l'abbé Guery,

<sup>118</sup> Archives de l'Eure, inventaire série H 857 et s.

<sup>119</sup> Nouvelles de l'Eure n° 46

- 1762** Il existe un plan des bois et des bâtiments du Prieuré ND du Parc d'Harcourt.<sup>120</sup> Mise en réserve d'un quart des bois (26 arpents, 25 Perches (1/4) des bois du Prieuré, les trois autres quarts étant divisés en 4 coupes égales (dont une partie au lieu dit "L'enclos Prieural) et un autre dans la partie Est du lieu dit Le Grand Parquet).
- 1767** Bail pour la Seigneurie du Catelon qui dépendait encore de la mense du Prieuré.<sup>121</sup> Ce bail est passé au profit de Denis et Louis Monnier, laboureurs, moyennant un prix de fermage annuel de 2000 Livres.
- 1768** Le Prieuré ne comprendrait plus que 5 religieux.<sup>122</sup>
- 1768** (12 mars) Suivant acte dressé par Maître ?, notaire au Neubourg bail initial de Beauficelle au profit du Prieuré Notre Dame du Parc.
- 1772** (27 janv.) Suivant acte dressé par Maître Prudhomme, notaire à Harcourt (?) renouvellement du bail ci-dessus du 12 mars 1768 sur beauficelle. Cet acte a été contrôlé à Beaumont le Roger le 4 février 1772.
- 1775** Il existe un plan des bois du Prieuré ND du Parc d'Harcourt.<sup>123</sup>
- 1776** Il existe un plan des bois et des bâtiments du Prieuré ND du Parc d'Harcourt.<sup>124</sup>
- 1780** (1er fév.) Suivant acte dressé par Maître Prudhomme, notaire à Harcourt les religieux du Prieuré Notre Dame du Parc d'Harcourt consentent un bail de la dixième de beauficelle au profit de Maître Vincent Assegond, avocat en parlement, demeurant à Harcourt (celui qui plus tard en 1791 achètera le Prieuré vendu comme bien national) pour neuf années consécutives « *qui commenceront à courir au jour de Saint Jean Baptiste 1782 pour finir à pareil jour en fin d'icelle* », moyennant un fermage de « *huit cens livres payables le jour de Noël de chaque année, audit Prieuré du Parc* ».

---

<sup>120</sup> ADE, 102 B 120

<sup>121</sup> Catherine Guyon - thèse Nancy 1996

<sup>122</sup> Catherine Guyon – thèse Nancy 1996

<sup>123</sup> ADE,Q 1 201

<sup>124</sup> ADE, 102, B 120

On apprend à cette occasion que le Prieur du Parc était alors Antoine Jean Jacques Taffin et que le chapitre était également composé de Pierre Kerbisnes, Alexandre Festu et Louis-Jean, Alexandre Dufayel.

- 1780**(15 fév.) Existence d'un acte de propriété par un notaire d'Harcourt. Il est possible qu'il s'agisse en vérité de l'acte du 1er février ci-dessus.<sup>125</sup>
- 1784** Première coupe dans les bois du Prieuré ND du Parc d'Harcourt (cf 1762) au lieu-dit Le Clos du Vergé
- 1786** (4 Août) Suivant acte dresse par le notaire d'Harcourt, bail à ferme d'une acre de labour au profit de Jacques Pario.
- 1786** (St Michel) Bail à ferme de 5 vergées de labour situées à Bray au profit de Monsieur Louis Fleury
- 1787** Deuxième coupe dans les bois du Prieuré ND du Parc d'Harcourt au lieu-dit Le clos du Vergé et Le Grand Parquet.
- 1788** (St Michel) Bail à ferme de 3 vergées de labour de terre au profit de M. Alexandre Lafebvre et de 4 acres 25 perches de labour au profit du sieur Pierre Lalarge.
- 1789** Au cours de la Révolution, disparition des tombeaux de la famille d'Harcourt placés dans l'Eglise du Prieuré. Le Prieuré Notre Dame du Parc d'Harcourt est distraite du patrimoine seigneurial (alors propriété de Anne Louise de Beauvau (1750-1833), dernière propriétaire descendant des Harcourt) et déclaré Bien National.<sup>126</sup>
- 1789** Il existe à cette date un état des religieux du Prieuré ND du Parc d'Harcourt.<sup>127</sup>
- 1789** Troisième coupe dans les bois du Prieuré ND du Parc d'Harcourt au lieu-dit Le Grand Parquet.
- 1791 à 1793** Adjudications définitives du domaine comme Bien National

<sup>125</sup> Cité dans l'acte du 24.05.1809

<sup>126</sup> Nouvelles de l'Eure n° 46

<sup>127</sup> ADE, 95 L1 – voir K. Guyommard

**1793** Quatrième et dernière coupe dans les bois du Prieuré DN du Parc d'Harcourt au lieu-dit Le Grand Parquet.

Sur les bâtiments, à vrai dire nous ne disposons pas d'une description complète, ni même de véritables plans des bâtiments. Toutefois certains éléments doivent retenir l'attention et permettent de se faire une certaine idée de l'architecture générale de Prieuré, suivant les époques.

1°/ Rappelons-nous tout d'abord que la fondation du Prieuré remonte à 1250. Nous sommes donc en pleine époque du gothique rayonnant (de 1230 à 1350, entre le gothique dit classique et le fameux gothique flamboyant) qui se caractérise par des roses majestueuses et surtout de grandes ouvertures verticale, mais peu larges, faisant grandement entrer la lumière solaire (d'où le terme de rayonnant) à l'intérieur de l'édifice. Il est donc possible de se faire une idée du « genre » d'architecture dont il s'agissait. Cet aspect semble confirmer par Thomas Corneil – le frère de Pierre- lorsqu'il parle de « *magnifiques verrières* ». Le XIII<sup>ème</sup> siècle est considéré comme celui de l'apogée de la chrétienté et de l'institution monastique (C'est l'époque de la sainte Chapelle à Paris et du Mont Saint Michel en Normandie), mais il faut rester humble, il ne s'agissait pas d'une cathédrale, juste d'un prieuré seigneurial.

Puis vers 1382, Jean VI d'Harcourt souhaite doter le prieuré d'un beffroi destiné à soutenir 3 grosses cloches ne pouvant être placées dans le clocher de l'église. Louis Régner pensera plus tard que ce beffroi « *devait ressembler à la tour de l'église Saint Ouen d'Harcourt, construite à peu près à la même époque* ».

On sait qu'en 1552 le prieuré comptait en total 5 clochers, flèches ou clocheton, ce qui devait en faire un des prieurés les plus pourvu et lui donner un aspect altier, signe de l'élévation recherché par l'art gothique, qui culminera un peu plus tard avec le gothique dit flamboyant.

2°/ Nous disposons ensuite d'une série de cartes datées des années 1762 à 1775 relatives à l'exploitation des bois et forêts alentours, mais qui fixent la position des bâtiments dont certains se retrouvent aujourd'hui, même s'ils ont changé, bien entendu, d'aspect et de fonctions. On relève nettement deux parties. Une partie purement conventuelle avec deux pavillons d'entrée symétriques donnant accès à un cloître, entouré de bâtiments d'habitation se jouxtant les uns les autres et sûrement la chapelle, mais qui n'est pas clairement identifiée comme telle. Une seconde partie composée de bâtiments plus épars, certainement à usage agricole.

Ces cartes sont pratiquement identiques, mais la plus lisible est celle de 1775. Sur cette carte on constate d'abord que la propriété actuelle, intègre complètement la surface enceinte à laquelle fait référence l'acte d'adjudication comme Bien National du 3 Octobre 1791.

L'espace monastique s'organise au droit des deux pavillons d'architecture classique, peut-être d'inspiration Mauriste, comprenant certainement, outre les deux pavillons d'entrée, l'Eglise et les bâtiments des moines, dont le "logis du Prieur", jouxtant un petit jardin, le "Jardin du Prieur", aménagé avec une placette centrale,. Tout autour, vers le chemin de la

Haye de Calleville au Neubourg, s'étalent "les Jardins", organisés en parcelles assez régulières, de taille moyenne, qui devaient recevoir des simples ou plantes médicinales, et les potagers. Les Mauristes ont en effet grandement marqué l'architecture des abbayes de l'époque, en Normandie (Saint-Etienne de Caen, La Trinité de Fécamp, Saint-Martin de Sées, et surtout, tout près du Prieuré, Jumièges, Saint-Wandrille et Le Bec-Hellouin. Les Mauristes ne cherchèrent pas systématiquement à détruire le gothique existant (bien que Molière écrive « fade goust des ornements gothiques/ces monstres odieux des siècles ignorants » n'y voyant surement que des restes de barbares) du moins pour les églises, car en ce qui concerne les bâtiments réguliers ( c'est-à-dire leurs lieux de vie), ils s'adaptèrent à la mode classique de leurs temps, cherchant l'harmonie des formes et la symétrie .Voir en ce sens le Mont Saint-Michel après l'incendie de 1776 et le Bec-Hellouin.<sup>128</sup>Toutefois, les parties restantes à ce jour, si elles font bien ressortir la recherche de la symétrie, semble en deçà de l'exigence des Mauristes dans la qualité des matériaux employés (ou remployés ?)

D'après les gravures de l'époque - Notamment en se référant à la gravure de 1659 du Frère Louis Barbaran, représentant l'Abbaye de Saint Martin de Laon, considérée comme représentative des abbayes de cette époque, on peut penser que :

- 1° Le logement du père abbé est le plus recherché sur le plan architectural et qu'il donne directement sur ses propres jardins; Ces jardins sont vraisemblablement de deux sortes :

- Jardins à la française, plus ou moins découpés,
  - Potagers
- et peuvent être complétés d'un verger particulier.

Ce logement pouvait en outre être desservi par une entrée particulière. Il ne faut pas oublier que, sous le régime de la Commende, les prieurs commendataires nommés par faveur royale pouvaient être des laïcs, parfois des enfants, et que les monastères, ou parties des monastères, ont été transformés en propriété d'agrément ou de loisir, et de rapport.

- 2° L'expression grand jardin s'entend d'un large jardin à la française,

- 3° Le cloître était lui-même occupé par des parterres à la française. Le jardin du cloître est toujours situé du côté sud de l'église; celui qui reçoit le soleil, même en hivers, ce qui est très souhaitable pour se promener, se détendre et s'accorder quelques instant de conversation.

Plus à l'Ouest, vers Harcourt et le Château, apparaît "*une cour close de murs et plantée d'arbres*" qui regroupe l'étable actuelle, qui est peut-être "*l'Ecurie Abbatiale*", ainsi que deux bâtiments qui ont aujourd'hui disparus, l'un au centre de la parcelle d'une taille sensiblement identique à

---

<sup>128</sup> Sources internet ref Abbayes et prieurés mauristes

l'étable, et l'autre en limite de parcelle, beaucoup plus petit et qui figurait encore sur le cadastre napoléonien, sûrement le "four".

Le beffroi domine la propriété, un autre bâtiment assez grand, tout en longueur, en limite du champ cultivé, vers le chemin d'Harcourt, le joute presque.

Le petit bois est plus développé qu'aujourd'hui, avec à l'Est un espace dégagé " l'Enclos Prieural", et plus loin, vers le chemin de la Haye de Calleville, de l'autre côté d'une allée, un autre clos, assez boisé.

Une allée d'arbres s'oriente pratiquement Est-Ouest des pavillons vers le Château pratiquement en face de l'allée Delamare, via "Terres à ladite Abbaye" et se prolonge vers le Nord-Ouest perpendiculairement aux deux pavillons séparant "l'Enclos Prieural" de l'autre clos, jusqu'au bout de la propriété jusqu'à la jonction avec le chemin de la Haye de Calleville.

3°/Puis le procès-verbal de vente du domaine comme Bien National du 3 octobre 1791, qui fait suite à de nombreux procès- verbaux de vente d'herbages ou de terres de labour, au citoyen Assegond, négociant à Bernay, qui fait une description assez complète du domaine, intégralement reprise ci-dessous :

du Prieuré lui-même, en un lot comprenant :

*« l'église, les bâtiments, les jardins, le Parc non affermé des cy-devant Prieur commendataire et chanoines réguliers du Parc, une cour où sont le beffroi, un pavillon, les caves, les écuries, les étables et tous les bâtiments de brasserie ; une pièce de terre en labour, contenant environ 13 âcres, close de murs, le tout situé en la commune d'Harcourt... ».*

Le Prieuré fut adjugé 28300 livres, payables en 12 ans. Vincent Assegond avait agi pour lui-même et pour 3 autres personnes, (un acte postérieur du 16 décembre 1847, nous apprend dans les origines de propriété qu'il s'agissait des sieurs Gérin, Chrétien, et Philippe « sans autre énonciation ». Le prix fut payé en assignats.

Il est intéressant de rapprocher cet achat et la destruction postérieure des bâtiments du fait que Monsieur Vincent Assegond aurait également acquis, non loin de là, le Prieuré Saint Denis (Ordre de Saint Benoît) dépendant de l'Abbaye de Saint-Cyr près de Versailles. Il s'agit d'un prieuré de moniales dont la chapelle fut au XVIII<sup>e</sup> S transformée en maison d'habitation, puis en 1830 convertie en Temple Protestant, avant d'être utilisée comme étable. A ce jour certains restes sont encore visibles malgré les constructions modernes.

Monsieur Vincent Assegond est le grand père de Monsieur Vincent Alphonse Alexandre Assegond (16.11.1815 - 26.03.1895 ) fondateur et premier conservateur du musée de Bernay.

Tout ne fut cependant pas détruit puisque l'on trouve trace, suivant acte, en date du 24 mai 1809, dressé par Maître Marie, notaire à Harcourt de la vente par Monsieur Vincent Assegond

à Monsieur Viger et à Madame Marie Aimable Picart d'une partie, semble-t-il importante, du domaine du prieuré Notre Dame du Parc d'Harcourt. Par acte du même jour, revente d'une parcelle d'environ 1 hectare 69 ares de terres labourables par Monsieur Viger et Madame Picart à Monsieur Jean François Montvoisin. Une partie des terres s'appelle la « *Pâture de l'Abbaye du Parc* »; c'est un grand clos en labour planté d'arbres fruitiers, avec une cour, un petit parc, un jardin et des bâtiments à divers usage. On cite également « *le grand jardin, le petit parc, le baru ? un pavillon et l'ancienne écurie abbatiale....et d'autres bâtiments à usage de grange et pressoir* ».

4°/Enfin, bien entendu, du cadastre napoléonien, des années 1810, qui reprend pour l'essentiel les mêmes marques au sol,

Quant au mobilier, là encore, on sait relativement peu de choses.

En 1290, Guy d'Harcourt, Evêque de Lisieux offre un vitrail aux armes des défunts « *en mémoire de ses parents fondateurs du Prieuré et dont le tombeau avait été édifié devant le maître autel* ». Plus tard, Thomas Corneil, le frère de Pierre, dira en parlant de ces « *verrières* » qu'elles étaient « *très belles et d'un prix inestimable* ». On pense également de l'église que « *le clocher devait surmonter le chœur, qui soutenait trois petites cloches* » et que « *la décoration était remarquable* ». Thomas Corneil écrit encore « *Le chasteau basti à l'antique avec des fossez profonds, accompagné d'un donjon et d'une chapelle, est très logeable, et en bel air. Les appartements y ont été rétablis à la moderne, avec un jardin bien ordonné et fort propre. Au pied de ce château, et d'un parc fermé de murailles, est un prieuré claustral de chanoines réguliers de St-Augustin de la Congrégation de Sainte-Geneviève, sous le titre de Notre-Dame du Parc. On y conserve des reliques très précieuses et anciennes. Les chaises du Chœur de leur esglise sont à l'antique, et assez belles, et on y voit un grand candélabre en cuivre à 7 branches, et les tombeaux des anciens comtes d'Harcourt, fondateurs du prieuré. Une grosse tour assez basse, bâtie hors de l'Eglise, renferme une grosse sonnerie, dont on dit que la grosse cloche est du poids de six milliers* ».

A propos de cloches, on ne peut passer sous silence ce qui suit :

Le 12 novembre 1382, Jean VI d'Harcourt rappelle une donation au Prieuré de 5 cloches dont 2 seront placées dans le cocher de l'église et 3 autres nécessiteront l'édification d'un beffroi « *hors de l'Eglise Prieurale* » dont on a déjà parlé. Les inscriptions sur 2 des 3 cloches étaient les suivantes : « *Jean d'Harcourt le tiers comte lors nous fit faire seconde et 3 ème IB Brochard F Quentin et B Bollée fondeur m'ont fait* ». <sup>129</sup> Louis régner pensera « *lorsque ces voix formidables, soutenues et propagées par les échos, se faisaient entendre le soir, à travers les grands arbres de la forêt, l'âme chrétienne était saisie d'une frayeur inexprimable, et rappelée soudain à la pensée de ses destinées suprêmes* ». <sup>130</sup>

Ces 3 cloches ( Marie, Jehan et Catherine) auront une destinée particulières puisque, la plus grosse, le bourdon Marie, sera cassée en 1406 et restera hors d'usage « *lespace de six vingtz ans* » ( soit 120 ans jusqu'en 1526) et qu'elle sera avec une plus grosses La Charles, refondue en de 1739 avec l'inscription suivante « *ai 't' nomm'e Charles par trSs haut tous puist... et trSs*

<sup>129</sup> Nouvelles de l'Eure n° 46

<sup>130</sup> Annales de Normandie 1865 p 51- extrait de l'abbé Guery

*exct Pce S.A. Mgr Charles Godefroy de la Tour Dauvergne par la gce de Dieu Duc de Bouillon vte de Turenne pair de frce et gd Chambellan chevr de Lordre de St Hubert, etc., etc., etc. + et par trSs haute trSs puiste et trSs excelte Princesse Made Marie Sophie Charlotte de la Tour Dauvergne epse de trSs Ht et trSs trSs puist Prce Mgr Charles Just de Beauveau Craon Pce de Lempire Gd Despagne chr des Ordres du Roy Mar'chal des camps et arm'es etc. + jai ete b'nie par le R'v'rend P. Joseph Franzois Dallaume Chan Reg Prieur du Parc assisste des R PP Jean Scoffier Claude Le Brun Toussaint Lepy ... et Pierre Leverd composant le chapitre et communaut' en 1739.*<sup>131</sup>

La Charles fut transportée à la Révolution française, en 1792 précisément, à la cathédrale d'Evreux où elle sera détruite lors du bombardement de la ville du 11 juin 1940, alors que la troisième sera finalement installée, à la même époque, dans le clocher du prieuré de Saint Hymer, près de Pont l'Evêque, où elle est toujours.

Il s'agit d'un Prieuré fondé en 1066 par Hugues de Montfort (de Montfort sur Risle). Le lien le plus évident entre le Prieuré Notre Dame du Parc d'Harcourt et le Prieuré de Saint Hymer est constitué par la Seigneurie du Catelon (canton de Bourgheroulde- Eure). Le patronage de l'église Saint Lubin de Catelon appartient au XVIII<sup>e</sup> Siècle au prieur de Saint Hymer, alors qu'il appartenait auparavant au Prieuré Notre Dame du Parc d'Harcourt. Le transfert de la cloche à cette époque est corroboré par l'importance des travaux, peu de temps auparavant sur le clocher du Prieuré de Saint Hymer (1765- L'idée de l'édification d'un clocher à cet emplacement datait de 1253 comme en témoigne le commencement d'une tour sur le transept de l'église du XII<sup>e</sup> Siècle). En outre en 1725 MGR de Brancas, évêque d'Evreux (lié à madame la princesse d'Harcourt de Brancas dont on connaît l'attachement pour le prieuré Notre Dame du Parc d'Harcourt) écrivait à Henri de Roquette, Prieur de Saint Hymer, « *J'ai appris que vous vouliez faire un petit Port-Royal dans votre Prieuré* » Le clocher dont les travaux s'étalent de 1765 à 1772 est en effet reconstruit sur le modèle de celui de Port-Royal détruit depuis longtemps par ordre de Louis XIV.

En 1526, soit après le Concordat de Bologne, Richard Amiot étant alors Prieur, le bourdon Marie est refondu, pesant 10.000 livres et d'un diamètre de 1,94 m avec l'inscription suivante :

*"Je suis MARIE et ma donn'e Katherine de Bourbon comtesse de Harcourt. L'an Mil IIIIC IIIIX et VI ay este quassée lespace de six vingtz ans et ma faict reffere Frere Richard Amiot docteur en th'ologie Prieur de ceans L'an mil cinq cens vingt et six, et me firent jehan le fort et Pierre le jeune".*<sup>132</sup>

Sur la troisième cloches ci-dessus, également nommée Marie, pesant 3000 livres, il était inscrit :

<sup>131</sup> Nouvelles de l'Eure n° 46.

<sup>132</sup> Nouvelles de l'Eure n°46 et Dr Billon Etudes sur les cloches et les sonneries françaises et étrangères, Annuaire de l'association normande 1865 p51-4 et 1866 p166, E Porée art cité.

*"L'an de Grace Mil cinq cens vingt et six me donna et fist faire frere Richard Amiot Docteur en théologie Prieur de céans et me fist nommer Marie ».*<sup>133</sup>

Au 15<sup>ème</sup> siècle, le sceau du Prieuré était «*La vierge debout, couronnée, tenant l'enfant Jésus, un fleuron à main droite, accostée de fleurs de lys, sur champ festonné* ». IL s'agit d'un sceau ogival de 50 mill, visible au musée de Rouen, complété de la légende «*Silligium priorheus conventus beatae Marie de Parco Propre Rot homagum* »<sup>134</sup>. Mais on trouve aussi «*Deux gueules à deux faces d'or semées de croix de lorraine, de sinople et accompagnées de trois aiguilles d'argent en rangée au chef* ».<sup>135</sup>

On présume qu'à cette époque, le Prieuré possédait une très belle bibliothèque qui permit au Prieur Richard Amyot de devenir docteur en théologie et à un autre frère anonyme d'être l'auteur d'un «*Dialogue sur la diversité des Ordres religieux* ». Après avoir été ordonné prêtre en 1447, il quitte le Prieuré où il a reçu toute sa formation, pour entrer chez les Chartreux du Val Dieu. Il y composera en très bon latin son dialogue dans lequel il disserte avec sa mère, l'Eglise, sur la vie consacrée et la diversité des Ordres religieux. IL y cite à plusieurs reprises le Val des Ecoliers.<sup>136</sup>

Puis en 1531, c'est l'installation de 20 stalles de chœur et de 2 stalles d'entrée «*richement sculptées* »<sup>137</sup> de pur style renaissance. Les stalles d'entrée furent transportées en 1804 en l'église de Goupillières (canton de Beaumont le Roger) où elles sont toujours visibles, de même que les panneaux à figure d'apôtres, encadrés de pilastres qui constituaient une partie du jubé. Idem des pupitres des clercs (bancs d'œuvre), de la chaire prieurale qui porte la mention gravée Benedictus : fruet (du nom du huchier qui travaillait à Harcourt). Sur la face des stalles, on lit ces mots en forme de devise ; «*Spes mea dus* ».

Cela sur décision du Conseil de Fabrique prise dans les termes suivants :

*"Du treize brumaire l'an treize, quatre novembre mil huit cents quatre, au banc de la fabrique, l'assembl'e dument convoquée et présidée par M. Le Guay, curé de cette commune, ou é'taient MM Chouel, administrateur en fonction, Pierre-Jacques Debouchon et Mathurin Courtonnel, administrateurs. M. Charles Le Guay, Prêtre, curé de cette sommunne a dit : Je vous prie, Messieurs d'accepter le don que je fais à l'église, au nom de cette commune, de vingt stalles, de deux grandes stalles pour orner l'entrée du choeur, de la chaire du c'l'brant, des pupitres pour les clercs, et des lambris autour du choeur, le tout pour être placé dans le chœur de ladite église, d'après le devis qui en sera fait. Le conseil fait le plus grand remerciement . M. le curé, etc."*

<sup>133</sup> Nouvelles de l'Eure n°46

<sup>134</sup><sup>134</sup> Sceaux de Normandie n° 3005 AN Paris

<sup>135</sup> J Meurgey Armorial de l'Eglise de France

<sup>136</sup> E. Martene Veterum Scriptorum et monumentorum, tVI,col 64-7

<sup>137</sup> Thomas Corneil

Une partie des stalles trouverait également dans l'église de Fontaine –la-Soret, près de Brionne.<sup>138</sup> Mais force est de constater que, bien qu'également très belles, ces stalles sont assez différentes de celles de Goupillières.

Du mobilier on connaît aussi un candélabre de cuivre à sept branches placé dans l'église prieurale<sup>139</sup>, une belle statuette en bois qui fut transportée à l'hospice d'Harcourt ainsi que 4 panneaux du 15<sup>ème</sup> siècle qui furent détruits dans l'incendie de la chapelle de l'hospice en 1895<sup>140</sup> et 12 statuette qui furent transportées à Eperdenville avant 1854<sup>141</sup>.

Sous la révolution les ventes mobilières du Prieuré firent 2.161 livres.

Gilles Malgrain

Harcourt, le 19 février 2016.

### **Annexe 1 : Généalogie de Jean 1<sup>er</sup> d'Harcourt**

---

<sup>138</sup> Kristiane Lenne Stalles de Normandie Etudes normandes n° 3 -1994

<sup>139</sup> Thomas Corneil

<sup>140</sup> Nouvelles de l'Eure n° 46

<sup>141</sup> ???



